



Campagne d'affichage de pub sur smart

Par **coco4605**, le **14/04/2012** à **11:37**

Bonjour,

En février dernier, j'ai participé à une campagne d'affichage sur ma SMART, lors de la dépose des adhésifs par la société, le vernis sur l'aile avant droite a été enlevé, ainsi que les inscriptions à l'arrière de la voiture.

La société refuse de rembourser les dégâts sous prétexte que ma voiture a plus de 5ans et que cette clause était inscrite sur le contrat que j'ai signé, mais dont je n'ai jamais eu l'exemplaire original.

Après envoi d'une lettre recommandée à la société, je n'ai eu aucune réponse, à part un mail du PDG qui me dit clairement que je le saoule et que je suis bonne à enfermer à l'asile. Je suis très choquée de cette réponse de la part d'un PDG.

Cette clause du contrat, n'est elle pas considéré, comme une clause abusive, il est normal, je pense, que cette société me rembourse les dégâts occasionnés.

Quel est mon recours.

Merci